Tech Systèmes croit fermement que chaque individu doit pouvoir accéder à la formation dans les meilleures conditions, quels que soient ses besoins spécifiques. Forte de son expertise dans le domaine de l'échantillonnage de l'air dans le secteur nucléaire, elle s'engage, conformément à la loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, au Référentiel National Qualité (Qualiopi), notamment ses indicateurs 1, 4, 9, 10 et 26, et aux recommandations de l'AGEFIPH, à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap (PSH).

Objectifs

- Garantir l'**égalité d'accès** à tous nos parcours de formation.
- Offrir des **adaptations individualisées** pour permettre à chaque apprenant en situation de handicap de s'épanouir pleinement.
- Créer un **environnement inclusif**, en sensibilisant et formant nos formateurs et collaborateurs.

Domaine d'application

Cette charte s'applique à l'ensemble des actions de formation dispensées par Tech Systèmes.

Principes directeurs

- ***Accessibilité proactive*** : anticiper les besoins et réduire les obstacles dès la conception des parcours.
- ***Co-construction des solutions*** *:* avec les apprenants, notre référente handicap et, si nécessaire, des acteurs spécialisés.
- ***Engagement collectif*** *:* nos équipes pédagogiques, administratives et nos formateurs agissent de concert.
- ***Amélioration continue*** *:* suivi rigoureux, retour d'expérience et évolution des pratiques.

Engagements opérationnels

1) Accessibilité des parcours

- Conception pédagogique pensée pour être adaptable.
- Vérification de l'accessibilité des lieux de formation (locaux de Tech Systèmes ou site client) et, à défaut, recherche d'une solution alternative.
- Analyse préalable des besoins dès la demande et lors de l'inscription (questionnaire de recueil des besoins), avec la possibilité de signaler une situation de handicap à tout moment du parcours, de façon volontaire et confidentielle.

2) Individualisation des modalités

- ***Possibilité d'adaptation :*** temps supplémentaire, assistance humaine ou technique, accompagnement renforcé.
- Lorsque l'aménagement nécessaire ne peut pas être mis en place, l'apprenant est orienté vers une structure ou un dispositif adapté, avec l'appui des partenaires du réseau.

- La référente handicap mobilise les ressources externes pour la mise en place de réponses pédagogiques adaptées. Les objectifs individuels tiennent compte des répercussions du handicap et des aménagements possibles.

3) Ressources humaines et formation

- Référente handicap identifiée, formée et mobilisable à toutes les étapes du parcours : Soumaya EL GOUADI – **info@techsystemes.fr**
- Sensibilisation des formateurs et intégration de l'accessibilité dans la conception pédagogique.

Partenariats et réseau d'appui

- Collaboration avec les acteurs régionaux (AGEFIPH et sa Ressource Handicap Formation, Cap emploi, MDPH).
- Intégration des préconisations dans la veille réglementaire et pédagogique.

Suivi et communication

- Suivi régulier de l'efficacité des aménagements et ajustements si besoin ; les aménagements sont tracés dans le dossier de l'apprenant et les retours (appréciations, réclamations) alimentent le plan d'action d'amélioration continue (REG-AMC-001).
- Affichage des engagements d'accessibilité sur le site **tech-systemes.com/**, les devis et conventions.

Responsabilités

Acteur	Responsabilités principales
Direction	Déploie la politique handicap, valide les ressources allouées.
Référente handicap	Coordonne les aménagements, accueille les apprenants, réalise la veille.
Formateurs	Adaptent leurs pratiques, assurent l'inclusion au sein des groupes.
Stagiaires	Exposent leurs besoins, participent activement aux dispositifs proposés.

Révision

Une révision est prévue tous les **24 mois** ou à chaque évolution réglementaire significative.

Validation et diffusion

Cette charte est approuvée par la Direction générale de Tech Systèmes. Elle est accessible sur le site **tech-systemes.com/**, sur chaque convention et elle est disponible sur simple demande.